

1 Initiative communale

demandant d'introduire dans le règlement de constructions de la commune de Tramelan une disposition fixant une distance minimale de 500 mètres entre une éolienne et une habitation

2 Les électeurs et les électrices soussignés, domiciliés dans la commune de Tramelan, forment, en vertu de l'article 12 du règlement d'organisation, la demande suivante:

Le règlement de constructions de la commune de Tramelan est modifié comme suit :

Article 26 alinéa 5 (nouveau)

La distance minimale entre une éolienne industrielle (hauteur minimale au moyeu 50 mètres) et un bâtiment d'habitation doit être de 500 mètres.

3	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse (rue /n°)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser blanc)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
8						
9						
10						

4 Seuls les électeurs et les électrices résidant dans la commune de Tramelan peuvent apposer leur signature. Celui qui, lors de la récolte de signatures, se laisse corrompre ou corrompt quelqu'un d'autre, signe sous un autre nom que le sien ou falsifie d'une autre manière le résultat de la récolte se rend punissable (art. 281 et 282 du Code pénal suisse [CPS, RS 311.0]).

5 Début de la récolte des signatures: le 15 janvier 2013 (expiration du délai: le 15 juillet 2013)

6 *L'officier public soussigné [préposé au registre des électeurs] certifie par la présente qu'à la date de la réception du formulaire d'initiative, les présents signataires avaient le droit de vote dans la commune de Tramelan.*

Réception de la liste des signatures: _____ [date]

Nombre de signatures attestées: _____

Sceau officiel:



Lieu et date: _____

Signature: _____

7 **Comité d'initiative et personnes autorisées à retirer l'initiative si une décision à la majorité des membres a été prise:** Jean-Philippe Meyer, ingénieur; Olivier Scheidegger, agriculteur; Yves Béguelin, technico-commercial; Laurent Droz, agent du mouvement ferroviaire.

8 Veuillez renvoyer le présent formulaire d'initiative jusqu'au **1^{er} juillet 2013** au comité d'initiative, Association Protection habitat et paysage Jura bernois c/o Olivier Scheidegger, près aux Liattes 2, 2720 Tramelan

OACOT / formulaire type d'initiative (juin 2006)